MAIRIE DE LE SOULIE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

17 JUIN 2020

<u>Présents</u>: BAILLY P. BOJ V. CROS M.J. NEGRE R. NUEZ M. RAISSAC J. ROUANET B.

Absent excusé: VAILHE Ch. donne procuration à BAILLY. P.

Absents non excusés: BATAILLEY A. BELLAY D. MALIZARD B.

Secrétaire de Séance : CROS Marie José

1) Délégations au maire Reconduction des délégations au maire <u>Vote</u> : 8 pour ;

2) Indemnités du maire et des adjoints Commune de moins de 500 habitants

> Le maire : 991.80 € brut / mensuel Les adjoints : 385.05 € brut / mensuel

A partir du 1^{er} juin 2020, application de ces barèmes

Vote: 8 pour

3) Mise en place des commissions municipales thématiques C.C.A.S: NEGRE R, BOJ V, CROS M-J, BAILLY P, ROUANET B; RAISSAC J; Commissions des Travaux: ROUANET B, NEGRE R, BOJ V, Commission Patrimoine et Urbanisme: CROS M-J, BOJ V, RAISSAC J Vote: 8 pour

4) Désignation des délégués du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc BOJ Véronique et VAILHE Christian Vote : 8 pour

5) Vote des taxes locales

Taxe d'habitation : (pas de taux voté par le conseil)

Taxe foncière (bâti) : 8.08 %
Taxe non foncière (non bâti) : 8.08 %
Pas d'augmentation des taux pour 2020

Vote: 8 pour

6) Révision de la durée des amortissements sur le budget eau et assainissement Vote : 8 pour

7) Attribution subventio	ns aux ass	sociations
Sapeurs Pompiers	:	200 €
Le patrimoine	:	300 €
Le Solher	:	300 €
La Solarienne	:	300 €
Anciens Combattants	:	250 €
Le Souvenir Français	:	150 €
Maryse	:	100 €
Société de Pêche	:	100€
C.O.S.	:	100 €
Bleuets de France	:	50 €
Institut Pasteur	:	50 €
Vote: 8 pour		- 9

8) Loyer Hôtel Restaurant Gratuité des loyers d'avril et de mai 2020 <u>Vote</u> : 8 pour

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 18 juin 2020. à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Le Soulié, le 18 juin 2020 Le Maire Roger NEGRE